



Avertissement



**CAROTTE, CÉLERİ, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**
No 02 – 19 mai 2011

EN BREF :

- Situation générale.
- Vers gris et tipules : légers dommages en Montérégie.
- Carotte : captures de charançons débutées.
- Laitue : moisissure grise sous les bâches, un peu d'étranglement au collet, quelques insectes.
- Ail et poireau : intervention à venir contre la teigne sur les sites d'ail d'automne très bien abrités.

SITUATION GÉNÉRALE

Les pluies importantes de la fin de semaine dernière ont contribué à nouveau à saturer le sol en eau. Les régions du sud-ouest de la province ont reçu les quantités les plus importantes. Le temps plutôt frais et nuageux survenu par la suite a aussi été peu favorable à l'assèchement des sols. Le retour au champ pour les travaux ne se fait donc que très graduellement.

Les régions plus au nord ont reçu en général moins de pluie durant cette période. Cependant, les conditions n'ont pas été davantage favorables à l'implantation des cultures, en raison des températures très basses et des forts vents.

L'état d'avancement des travaux varie d'une ferme à l'autre, principalement en fonction des types de sol. Les producteurs disposant de sols plus légers (sols sableux, terre noire) sont généralement les plus avancés dans leurs semis et plantations. Bien entendu, ceux qui sont en sol argileux sont les plus pénalisés cette année.

Compte tenu du printemps frais, les cultures sous bâches devraient être très profitables cette année.

VERS GRIS ET TIPULES

De légers dommages reliés à la présence de vers gris ou de tipules (larves) ont été observés dans certains champs de laitue en Montérégie-Ouest. Ces insectes peuvent toutefois s'attaquer à la plupart des espèces maraîchères. Ils semblent surtout avoir été actifs pendant les dernières journées de chaleur de la semaine passée. Les nuits chaudes prévues pour les prochains jours devraient être très favorables à l'activité de ces insectes.



Les vers gris et les larves de tipule ont un comportement similaire. Ils se nourrissent en coupant les collets des plants pendant la nuit. Le jour, ils restent enfouis dans le sol à l'abri du soleil et des prédateurs. En creusant près de la base de plants récemment endommagés, il est souvent possible de retrouver l'individu responsable du dommage.

Le ver gris (plusieurs espèces) et la tipule européenne appartiennent toutefois à des familles d'insectes différentes; le premier est une larve de lépidoptère (chenille), tandis que le second est une larve de diptère. Les deux principaux points qui permettent de distinguer la tipule du ver gris sont l'absence de pattes dans le cas de la tipule et le comportement de l'insecte lorsqu'on le dérange; le ver gris s'enroule en spirale et demeure immobile, tandis que la tipule se tortille dans tous les sens pour tenter de s'échapper. Si vous désirez obtenir plus d'information concernant la biologie de la tipule et les diverses caractéristiques qui permettent de la distinguer des vers gris, consultez le bulletin d'information grandes cultures [No 12](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b12gc08.pdf) du 27 juin 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b12gc08.pdf>).

Examinez les bordures des champs pour repérer les plants coupés. Les champs qui, par le passé, ont déjà subi des pertes (zones à risque) doivent toujours être davantage surveillés. N'intervenez que si l'insecte cause des dommages significatifs. Dans la mesure du possible, ne traitez que les zones affectées. Intervenez en début de soirée lorsque la température est supérieure à 10 °C.

Pour plus de détails concernant la répression des vers gris, consultez l'avertissement Légumes – Général [No 01](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf) du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>). Les insecticides homologués contre les vers gris devraient également être efficaces contre les tipules.

CAROTTE

Charançon

Les captures ont débuté sur la plupart des sites où les pièges sont installés. Rappelons qu'il est important d'installer les pièges dans les champs, même si le semis de carotte n'est prévu que plus tard. Pour plus de détails, référez-vous à l'avertissement [No 01](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01tn11.pdf) du 12 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01tn11.pdf>). Il est, bien entendu, encore trop tôt pour intervenir, puisque le premier traitement n'est requis qu'au stade 2 à 3 feuilles de la carotte.

LAITUE

Maladies

De légers dommages (feuilles du bas avec symptômes et mort de quelques plants), reliés à la moisissure grise principalement, sont observés en Montérégie-Ouest dans les champs de laitue les plus avancés, surtout ceux établis sous bâches. Le dommage est, bien sûr, surtout visible au moment de l'enlèvement de la bâche. **Tout dépendant de l'intensité des symptômes déjà présents et des conditions climatiques prévues après le débâchage, une intervention avec un fongicide peut parfois être justifiée.** Les fongicides homologués pour lutter contre cette maladie sont présentés dans le bulletin d'information [No 03](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn10.pdf) du 25 juin 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn10.pdf>). Certains de ces produits sont acceptés en agriculture biologique (biofungicides).



Étranglement au collet

Quelques plants de laitue ont subi des dommages d'étranglement au collet dans certains champs, en Montérégie. L'avertissement **No 01** du 12 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01tn11.pdf>) présente certaines méthodes qui permettent de réduire le risque de dommages par les vents aux collets des laitues nouvellement plantées.

Insectes

Quelques adultes de **punaise terne** sont observés dans certains champs de laitue en Montérégie-Ouest. Pour le moment, ils sont encore en trop petit nombre pour que des interventions soient justifiées.

Curieusement, on note aussi la présence de **cicadelles** dans certains champs (Montérégie-Ouest); il s'agit d'un insecte qui normalement n'arrive que beaucoup plus tard en saison. Leur présence, pour le moment, n'est pas inquiétante. **Cependant, il faudra suivre de près ces champs au cours des prochaines semaines, de manière à repérer rapidement les dommages de jaunisse de l'aster.** Si des symptômes de jaunisse sont observés, cela signifiera que les cicadelles sont porteuses du microorganisme responsable de la maladie et que des interventions plus promptes contre cet insecte seront justifiées pour les semis et plantations subséquents. Les piqûres de nutrition de la cicadelle n'endommagent pas les laitues, mais leur salive peut transmettre la jaunisse qui, elle, rend les laitues invendables.

Pour plus de détails sur la stratégie de lutte contre la cicadelle et la jaunisse de l'aster, consultez le dernier item de l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a10tn04.pdf>).

AIL ET POIREAU

Teigne du poireau

Compte tenu des conditions de sol difficiles qui retardent les plantations, plusieurs des sites de piégeage prévus pour le réseau de suivi de la teigne n'ont pas encore été installés. Le portrait de l'évolution des captures est donc encore trop partiel pour qu'il soit possible de faire des recommandations fiables quant aux dates d'intervention pour les sites sans piégeage. D'après le modèle de prévision inclus dans le logiciel CIPRA (Agriculture et Agroalimentaire Canada), le plus fort pic d'activité de l'insecte ne serait pas encore atteint même dans le sud de la province, ce qui signifie qu'il serait encore trop tôt pour traiter.

Sur les sites plantés en ail d'automne et possédant un microclimat particulièrement favorable, des interventions insecticides pourraient cependant bientôt être justifiées. Intervenez environ 12 jours après la date où vous aurez capturé le plus de papillons.

Une stratégie plus élaborée incluant le poireau sera présentée la semaine prochaine.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – carotte-céleri-laitue-oignon-poireau
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 – Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Marco.Leblanc@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – carotte, céleri, laitue... – 19 mai 2011

